



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 102947

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme de bien vouloir lui faire connaître les récentes mesures qui ont été prises à son initiative afin de favoriser la mise en oeuvre des principes du tourisme mis en place dans six territoires pilotes.

Texte de la réponse

Les réflexions autour du tourisme durable sont nées à partir du sommet de Rio en 1992. En France, plusieurs organismes ont alors réfléchi à la manière de décliner l'Agenda 21 de Rio. Initié en 1998 par la Fédération des parcs naturels régionaux de France, la charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés vise à encourager des relations plus étroites entre les professionnels du tourisme et les gestionnaires de ces espaces, ainsi qu'à sensibiliser le grand public au développement durable. Le gouvernement a formalisé son engagement sur ce thème dans la stratégie nationale de développement durable en 2003, le ministre délégué au Tourisme s'employant à la décliner dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique nationale. Ainsi, ODIT France travaille depuis 1999 sur la notion de tourisme durable et a publié en 2001 « Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises ». Une expérimentation a par la suite été lancée sur sept territoires volontaires décidés à mettre en oeuvre les recommandations de cette publication : le réseau culturel « Terre catalane », le parc naturel régional du Queyras, le parc naturel régional du Verdon, le Pays viganais, la commune de Vendres, le territoire de la baie du Mont Saint-Michel et le grand site du Puy-Mary. L'expérimentation ayant été finalisée en 2005, ses enseignements ont été repris dans une publication parue en juillet 2006 intitulée « Le tourisme durable par l'expérience, le terrain commande ». Parallèlement, un réseau d'études a été organisé par ODIT France et ses réflexions ont également fait l'objet d'une publication intitulée « l'évaluation de la durabilité des pratiques touristiques » en août 2006. Enfin, ODIT France est à l'origine de la création du réseau européen des territoires pilotes de tourisme durable : « Tourism site ». Dans le prolongement des travaux européens qui suggéraient, en 2001, la mise en oeuvre d'un Agenda 21 du tourisme européen, le groupe de travail chargé de mener une réflexion en la matière a proposé la création d'un réseau de territoires à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, qui intègre la durabilité du tourisme dans son ensemble. La promotion de ce réseau participera à encourager les autres destinations à agir en faveur de la durabilité.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102947

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9295

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11672